



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 septembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

Soixante-quinzième session  
Point 9 de l'ordre du jour  
Rapport du Conseil économique et social

## Rapport du Conseil économique et social sur les travaux de sa session de 2020\*

---

\* Le présent rapport est une version préliminaire de l'annexe III du rapport du Conseil économique et social sur les travaux de sa session de 2020 (A/75/3), dont la version préliminaire figure dans le document A/75/3 (Part I). Le texte définitif et intégral du rapport sera publié sous la désignation suivante : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quinzième session, supplément n° 3 (A/75/3/Rev.1)*. Les résolutions adoptées par le Conseil à sa session de 2020 ont été publiées, dans un premier temps, dans les documents E/RES/2020/1 à E/RES/2020/23. À toutes fins utiles, les textes préliminaires non édités des décisions du Conseil sont disponibles sur le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>). La liste des résolutions et décisions adoptées à la session de 2020 sera publiée dans le document E/2020/INF/2. Le texte définitif des résolutions et des décisions sera publié sous la désignation suivante : *Documents officiels du Conseil économique et social, 2020, Supplément n° 1 (E/2020/99)*.



## Annexe III

## Composition du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et apparentés

### A. Conseil économique et social<sup>1</sup>

(54 membres ; mandat de trois ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Allemagne	Allemagne . . . . .	2020
Andorre	Angola . . . . .	2021
Angola	Arabie saoudite . . . . .	2021
Arabie saoudite	Arménie . . . . .	2021
Arménie	Australie . . . . .	2022
Azerbaïdjan	Bangladesh . . . . .	2022
Bélarus	Bélarus . . . . .	2020
Bénin	Bénin . . . . .	2022
Brésil	Botswana . . . . .	2022
Cambodge	Brésil . . . . .	2021
Cameroun	Canada . . . . .	2021
Canada	Chine . . . . .	2022
Chine	Colombie . . . . .	2022
Colombie	Congo . . . . .	2022
Danemark	Égypte . . . . .	2021
Égypte	El Salvador . . . . .	2020
El Salvador	Équateur . . . . .	2020
Équateur	Espagne . . . . .	2020
Eswatini	États-Unis d'Amérique . . . . .	2021
États-Unis d'Amérique	Éthiopie . . . . .	2021
Éthiopie	Fédération de Russie . . . . .	2022
Fédération de Russie	Finlande . . . . .	2022
France	France . . . . .	2020
Ghana	Gabon . . . . .	2022
Inde	Ghana . . . . .	2020
Iran (République islamique d')	Inde . . . . .	2020
Irlande	Iran (République islamique d') . . . . .	2021
Jamaïque	Irlande . . . . .	2020
Japon	Jamaïque . . . . .	2021
Kenya	Japon . . . . .	2020
Luxembourg	Kenya . . . . .	2021
Malawi	Lettonie . . . . .	2022
Mali	Luxembourg . . . . .	2021

<sup>1</sup> Le 17 juin 2020, l'Assemblée générale, conformément à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies, à l'article 145 de son Règlement intérieur, au paragraphe 17 de sa résolution 68/307 du 10 septembre 2014 et à sa décision 74/557 du 29 mai 2020, a élu les pays ci-après au Conseil économique et social, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 74/419 de l'Assemblée générale) : Allemagne, Argentine, Autriche, Bolivie (État plurinational de), Bulgarie, France, Guatemala, Îles Salomon, Indonésie, Japon, Libéria, Libye, Madagascar, Mexique, Nigéria, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Zimbabwe.

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Malte	Malawi . . . . .	2020
Maroc	Mali . . . . .	2021
Mexique	Malte . . . . .	2020
Norvège	Maroc . . . . .	2020
Pakistan	Mexique . . . . .	2020
Paraguay	Monténégro . . . . .	2022
Pays-Bas	Nicaragua . . . . .	2022
Philippines	Norvège . . . . .	2022
République de Corée	Pakistan . . . . .	2021
Roumanie	Panama . . . . .	2022
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Paraguay . . . . .	2021
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Pays-Bas . . . . .	2021
Soudan	Philippines . . . . .	2020
Tchad	République de Corée . . . . .	2022
Togo	Soudan . . . . .	2020
Turkménistan	Suisse . . . . .	2022
Turquie	Thaïlande . . . . .	2022
Ukraine	Togo . . . . .	2020
Uruguay	Turkménistan . . . . .	2021
Venezuela (République bolivarienne du)	Ukraine . . . . .	2021
Yémen	Uruguay . . . . .	2020

**B. Commissions et sous-commissions techniques****Commission de statistique<sup>2</sup>****(24 membres ; mandat de quatre ans)**

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud . . . . .	2021
Allemagne	Allemagne . . . . .	2020
Bélarus	Bélarus . . . . .	2020
Canada	Brésil . . . . .	2023
Chine	Canada . . . . .	2021
Colombie	Chine . . . . .	2020
Cuba	Colombie . . . . .	2020
Danemark	Danemark . . . . .	2021
Égypte	Égypte . . . . .	2021
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique . . . . .	2023
Fédération de Russie	Fédération de Russie . . . . .	2021
Guinée équatoriale	Géorgie . . . . .	2023
Japon	Guinée équatoriale . . . . .	2021
Kenya	Japon . . . . .	2020
Lettonie	Koweït . . . . .	2023
Mexique	Madagascar . . . . .	2023
Pays-Bas	Mexique . . . . .	2020
Pérou	Pays-Bas . . . . .	2021
Qatar	Pérou . . . . .	2021
République de Corée	République de Corée . . . . .	2023
Roumanie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2020
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sierra Leone . . . . .	2023
Suisse	Suisse . . . . .	2020
Togo	Tchéquie . . . . .	2023

<sup>2</sup> À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission de statistique, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Allemagne, Colombie, Hongrie, Japon, Mexique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa et Suisse.

## Commission de la population et du développement<sup>3</sup>

(47 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Cinquante-troisième session (2019/20)</i>	<i>Cinquante-quatrième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
Allemagne	Allemagne . . . . .	2022
Argentine	Argentine . . . . .	2022
Bangladesh	Bangladesh . . . . .	2022
Bélarus	Bélarus . . . . .	2023
Belgique	Belgique . . . . .	2021
Brésil	Brésil . . . . .	2021
Bulgarie	Bulgarie . . . . .	2022
Burkina Faso	Burkina Faso . . . . .	2022
Cameroun	Cameroun . . . . .	2021
Canada	Canada <sup>a</sup> . . . . .	2024
Chili	Chine . . . . .	2022
Chine	Colombie . . . . .	2022
Colombie	Côte d'Ivoire . . . . .	2022
Côte d'Ivoire	Cuba . . . . .	2021
Cuba	Danemark . . . . .	2021
Danemark	El Salvador . . . . .	2023
El Salvador	États-Unis d'Amérique . . . . .	2022
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie . . . . .	2022
Fédération de Russie	France . . . . .	2021
Finlande	Haïti . . . . .	2022
France	Inde . . . . .	2021
Haïti	Iran (République islamique d') . . . . .	2023
Inde	Israël . . . . .	2023
Iran (République islamique d')	Jamaïque . . . . .	2023
Israël	Japon . . . . .	2021
Jamaïque	Liban . . . . .	2024
Japon	Libye . . . . .	2024
Luxembourg	Luxembourg . . . . .	2021
Madagascar	Madagascar . . . . .	2021
Malaisie	Malaisie . . . . .	2023
Mali	Mali . . . . .	2021
Maroc	Mauritanie . . . . .	2022
Mauritanie	Mexique . . . . .	2021
Mexique	Népal . . . . .	2022
Ouganda	Pays-Bas . . . . .	2022
Pays-Bas	République démocratique du Congo . . . . .	2023
Qatar	Roumanie . . . . .	2021
République démocratique du Congo	Somalie . . . . .	2024

<sup>3</sup> À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission de la population et du développement, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2021, et expirant à la clôture de sa cinquante-huitième session, en 2025 (voir décision 2021/201 A) : Belgique, Botswana, Comores, Costa Rica, Cuba, Éthiopie, Inde, Japon, Mexique, Philippines et République de Moldova.

<i>Cinquante-troisième session (2019/20)</i>	<i>Cinquante-quatrième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
République de Moldova	Togo . . . . .	2023
Roumanie	Turkménistan . . . . .	2024
Soudan	Turquie . . . . .	2024
Togo	Ukraine . . . . .	2024
Turkménistan	Vanuatu . . . . .	2022
Vanuatu		

<sup>a</sup> En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu le Népal, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2022, et le Canada, afin de pourvoir un siège vacant, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-septième session de la Commission, en 2024. Par ailleurs, il a de nouveau reporté l'élection de plusieurs membres : un parmi les États d'Asie et du Pacifique, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2021 ; un parmi les États d'Afrique, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2022 ; un parmi les États d'Afrique et un autre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la cinquante-septième session de la Commission, en 2024 (voir décision 2020/201 E du Conseil). Il reste par ailleurs trois sièges à pourvoir parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour des membres dont le mandat de quatre ans prendrait effet à la première séance de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2021, et expirerait à la clôture de sa cinquante-huitième session, en 2025.

## Commission du développement social<sup>4</sup>

(46 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Cinquante-huitième session (2019/20)</i>	<i>Cinquante-neuvième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud . . . . .	2023
Argentine	Argentine . . . . .	2023
Autriche	Autriche . . . . .	2023
Bangladesh	Brésil . . . . .	2021
Bélarus	Bulgarie . . . . .	2021
Brésil	Chine . . . . .	2021
Bulgarie	Colombie . . . . .	2023
Chine	Côte d'Ivoire . . . . .	2021
Colombie	Cuba . . . . .	2024
Congo	États-Unis d'Amérique <sup>b</sup> . . . . .	2024
Côte d'Ivoire	Éthiopie . . . . .	2024
El Salvador	Fédération de Russie . . . . .	2024
États-Unis d'Amérique	France . . . . .	2021
Fédération de Russie	Guatemala . . . . .	2023
France	Haïti . . . . .	2021
Ghana	Inde . . . . .	2021
Guatemala	Iran (République islamique d') . . . . .	2024
Haïti	Iraq . . . . .	2023
Inde	Israël . . . . .	2023
Iraq	Japon . . . . .	2024
Islande	Koweït . . . . .	2021
Israël	Libye . . . . .	2024
Japon	Luxembourg <sup>b</sup> . . . . .	2021
Koweït	Macédoine du Nord <sup>c</sup> . . . . .	2024
Madagascar	Madagascar . . . . .	2021
Malawi	Malawi . . . . .	2021
Maroc	Maroc . . . . .	2023
Panama	Nigéria . . . . .	2024
Paraguay	Panama . . . . .	2021
Pérou	Paraguay <sup>a</sup> . . . . .	2024
Portugal	Portugal . . . . .	2023
République de Corée	Qatar <sup>a</sup> . . . . .	2023
Roumanie	République de Corée . . . . .	2024
Rwanda	République démocratique du Congo . . . . .	2024
Sénégal	Roumanie . . . . .	2021
Sierra Leone	Sierra Leone . . . . .	2023
Soudan	Soudan . . . . .	2021
Suisse	Suisse . . . . .	2021

<sup>4</sup> En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission du développement social, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la soixantième session de la Commission, en 2021, et expirant à la clôture de sa soixante-troisième session, en 2025 : Afghanistan, Brésil, Chine, Costa Rica, Équateur, Guinée, Ouganda, Tadjikistan, Turkménistan et Zambie.

<i>Cinquante-huitième session (2019/20)</i>	<i>Cinquante-neuvième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
Tchad	Tchad . . . . .	2023
Turkménistan	Turkménistan . . . . .	2021
Ukraine	Turquie <sup>a</sup> . . . . .	2024
	Ukraine . . . . .	2023

<sup>a</sup> À sa 5<sup>e</sup> séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu le Qatar, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la soixante et unième session de la Commission, en 2023, et le Paraguay et la Turquie, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-neuvième session de la Commission, en 2020, et expirant à la clôture de sa soixante-deuxième session, en 2024 (décision 2020/201 A).

<sup>b</sup> En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après pour pouvoir des sièges vacants : les États-Unis d'Amérique, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la soixante-deuxième session de la Commission, en 2024, et le Luxembourg, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la cinquante-neuvième session de la Commission, en 2021 (décision 2020/201 C).

<sup>c</sup> En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu la Macédoine du Nord afin de pourvoir un siège vacant, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la soixante-deuxième session de la Commission, en 2024. Par ailleurs, il a de nouveau reporté l'élection de plusieurs membres : un parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la cinquante-neuvième session de la Commission, en 2021 ; un parmi les États d'Asie et du Pacifique, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la soixante et unième session de la Commission, en 2023 ; un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et un autre parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait à la clôture de la soixante-deuxième session de la Commission, en 2024 ; un parmi les États d'Afrique, deux parmi les États d'Europe orientale et quatre parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat prendrait effet à la première séance de la soixantième session de la Commission, en 2021, et expirerait à la clôture de sa soixante-troisième session, en 2025 (voir décision 2020/201 E).

## Commission de la condition de la femme<sup>5</sup>

(45 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Soixante-quatrième session (2019/20)</i>	<i>Soixante-cinquième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
Afrique du Sud	Afrique du Sud . . . . .	2023
Algérie	Algérie . . . . .	2022
Allemagne	Allemagne . . . . .	2023
Arabie saoudite	Arabie saoudite . . . . .	2022
Arménie	Arménie . . . . .	2023
Australie	Australie . . . . .	2023
Bahreïn	Bahreïn . . . . .	2021
Bangladesh	Bangladesh . . . . .	2023
Bélarus	Bélarus . . . . .	2023
Brésil	Brésil . . . . .	2024
Canada	Canada . . . . .	2021
Chili	Chili . . . . .	2021
Chine	Chine . . . . .	2021
Comores	Colombie . . . . .	2024
Congo	Comores . . . . .	2022
Cuba	Congo . . . . .	2022
Équateur	Cuba . . . . .	2023
Érythrée	Danemark . . . . .	2024
Estonie	Équateur . . . . .	2022
États-Unis d'Amérique	Estonie . . . . .	2021
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique . . . . .	2023
Ghana	Fédération de Russie . . . . .	2024
Guatemala	Ghana . . . . .	2022
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale . . . . .	2023
Haïti	Haïti . . . . .	2022
Iraq	Iraq . . . . .	2022
Irlande	Irlande . . . . .	2021
Israël	Israël . . . . .	2021
Japon	Japon . . . . .	2022
Kenya	Kenya . . . . .	2022
Koweït	Malaisie . . . . .	2023
Malaisie	Mexique . . . . .	2024
Namibie	Mongolie . . . . .	2024
Nicaragua	Namibie . . . . .	2021
Niger	Nicaragua . . . . .	2022
Nigéria	Niger . . . . .	2021

<sup>5</sup> À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission de la condition de la femme, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la soixante-sixième session de la Commission, en 2021, et expirant à la clôture de sa soixante-neuvième session, en 2025 (voir décision 2021/201 A) : Afghanistan, Argentine, Autriche, Inde, Israël, Lettonie, Nigéria, République dominicaine, Turquie et Zambie. Il reste par ailleurs un siège à pourvoir parmi les États d'Afrique, pour un membre dont le mandat de quatre ans prendrait effet à la première séance de la soixante-sixième session de la Commission, en 2021, et expirerait à la clôture de sa soixante-neuvième session, en 2025.

---

<i>Soixante-quatrième session (2019/20)</i>	<i>Soixante-cinquième session (2020/21)</i>	<i>Mandat venant à expiration à la clôture de la session en</i>
Norvège	Pérou . . . . .	2021
Pérou	Philippines . . . . .	2024
Qatar	République de Corée . . . . .	2022
République de Corée	Sénégal . . . . .	2024
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Somalie . . . . .	2024
Togo	Suisse . . . . .	2024
Trinité-et-Tobago	Togo . . . . .	2023
Tunisie	Tunisie . . . . .	2021
Turkménistan	Turkménistan . . . . .	2022

---

## Commission des stupéfiants

(53 membres ; mandat de quatre ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Afghanistan	Afghanistan . . . . .	2021
Afrique du Sud	Afrique du Sud . . . . .	2023
Algérie	Algérie . . . . .	2021
Allemagne	Allemagne . . . . .	2023
Argentine	Angola . . . . .	2023
Australie	Australie . . . . .	2021
Autriche	Autriche . . . . .	2023
Bélarus	Bahreïn . . . . .	2023
Belgique	Belgique . . . . .	2021
Brésil	Brésil . . . . .	2021
Burkina Faso	Burkina Faso . . . . .	2021
Cameroun	Canada . . . . .	2021
Canada	Chili . . . . .	2021
Chili	Chine . . . . .	2023
Chine	Colombie . . . . .	2021
Colombie	Côte d'Ivoire . . . . .	2021
Côte d'Ivoire	Croatie . . . . .	2021
Croatie	Cuba . . . . .	2021
Cuba	Égypte <sup>a</sup> . . . . .	2023
El Salvador	El Salvador . . . . .	2023
Équateur	Équateur . . . . .	2023
Espagne	Espagne . . . . .	2023
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique . . . . .	2023
Fédération de Russie	Fédération de Russie . . . . .	2021
France	France . . . . .	2021
Guatemala	Hongrie . . . . .	2023
Hongrie	Inde . . . . .	2021
Inde	Iraq . . . . .	2021
Iran (République islamique d')	Italie . . . . .	2023
Iraq	Jamaïque . . . . .	2023
Israël	Japon . . . . .	2023
Italie	Kazakhstan . . . . .	2023
Japon	Kenya . . . . .	2023
Kenya	Kirghizistan . . . . .	2021
Kirghizistan	Libye . . . . .	2023
Mauritanie	Maroc . . . . .	2023
Mexique	Mexique . . . . .	2023
Norvège	Népal . . . . .	2023
Ouganda	Nigéria <sup>a</sup> . . . . .	2023
Pakistan	Pakistan . . . . .	2023
Pays-Bas	Pays-Bas . . . . .	2023
Pérou	Pérou . . . . .	2023
Qatar	Pologne . . . . .	2023
République de Corée	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2023
République démocratique du Congo		

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Slovaquie	Suède . . . . .	2023
Soudan	Suisse . . . . .	2021
Suisse	Tchéquie . . . . .	2021
Tchéquie	Thaïlande . . . . .	2023
Thaïlande	Togo . . . . .	2021
Togo	Turkménistan . . . . .	2023
Turquie	Turquie . . . . .	2023
Uruguay	Ukraine . . . . .	2023
	Uruguay . . . . .	2023

<sup>a</sup> À sa 5<sup>e</sup> séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu l'Égypte et le Nigéria afin de pourvoir des sièges vacants, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (voir décision 2020/201 A).

## Commission pour la prévention du crime et la justice pénale<sup>6</sup>

(40 membres ; mandat de trois ans)

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Afghanistan . . . . .	2020
Afrique du Sud . . . . .	2020
Algérie . . . . .	2021
Allemagne . . . . .	2020
Autriche . . . . .	2021
Bélarus . . . . .	2021
Bolivie (État plurinational de) . . . . .	2020
Brésil . . . . .	2021
Bulgarie . . . . .	2020
Burkina Faso . . . . .	2021
Chine . . . . .	2020
Colombie . . . . .	2020
Cuba . . . . .	2021
Égypte . . . . .	2020
Équateur . . . . .	2021
Érythrée . . . . .	2020
Eswatini . . . . .	2021
États-Unis d'Amérique . . . . .	2021
Fédération de Russie . . . . .	2020
France . . . . .	2021
Guatemala . . . . .	2021
Inde . . . . .	2021
Indonésie . . . . .	2020
Iran (République islamique d') . . . . .	2021
Iraq . . . . .	2021
Italie . . . . .	2020
Japon . . . . .	2020
Kenya . . . . .	2020
Koweït . . . . .	2021
Maroc . . . . .	2020
Maurice . . . . .	2020
Mauritanie . . . . .	2020
Mexique . . . . .	2021
Nigéria . . . . .	2021

<sup>6</sup> En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Érythrée, Fédération de Russie, Italie, Japon, Kenya, Maurice, Pérou, République de Corée et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, le Conseil a élu l'Angola, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2021/201 A).

Il reste par ailleurs un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2021, et trois sièges à pourvoir parmi les États d'Afrique, pour des membres dont le mandat de trois ans prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2020
Thaïlande . . . . .	2021
Togo . . . . .	2020
Turquie . . . . .	2021
Uruguay . . . . .	2020

## Commission de la science et de la technique au service du développement<sup>7</sup>

(43 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Afrique du Sud . . . . .	2020
Allemagne . . . . .	2020
Arabie saoudite . . . . .	2020
Autriche . . . . .	2020
Belgique . . . . .	2022
Botswana . . . . .	2022
Brésil . . . . .	2020
Burkina Faso . . . . .	2020
Cameroun . . . . .	2020
Canada . . . . .	2022
Chili . . . . .	2020
Chine . . . . .	2022
Cuba . . . . .	2022
Égypte . . . . .	2022
El Salvador . . . . .	2020
Équateur . . . . .	2022
États-Unis d'Amérique . . . . .	2022
Éthiopie . . . . .	2022
Fédération de Russie . . . . .	2020
Finlande . . . . .	2020
Hongrie . . . . .	2022
Iran (République islamique d') . . . . .	2022
Japon . . . . .	2020
Kazakhstan . . . . .	2020
Kenya . . . . .	2022
Lettonie . . . . .	2022
Libéria . . . . .	2022
Madagascar . . . . .	2022
Mexique . . . . .	2020
Népal . . . . .	2022
Nigéria . . . . .	2020
Oman . . . . .	2022

<sup>7</sup> En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après à la Commission de la science et de la technique au service du développement, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2020/201 C) : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Autriche, Bélarus, Burundi, Fédération de Russie, Finlande, Gambie, Guatemala, Guinée, Japon, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Suisse et Turkménistan.

En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu le Brésil pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il a de nouveau reporté l'élection d'un membre parmi les États d'Afrique et d'un autre parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat de quatre ans prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2020/201 E et la lettre de la présidence du Conseil datée du 30 juillet 2020).

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Panama <sup>a</sup> . . . . .	2022
Portugal . . . . .	2020
République démocratique du Congo . . . . .	2020
République dominicaine . . . . .	2022
Roumanie . . . . .	2022
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2022
Serbie . . . . .	2020
Suisse . . . . .	2020
Thaïlande . . . . .	2022
Turkménistan . . . . .	2020
Turquie . . . . .	2022

<sup>a</sup> À sa 5<sup>e</sup> séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu le Panama afin de pourvoir un siège vacant, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2022 (voir décision 2020/201 A).

## C. Commissions régionales

### Commission économique pour l'Afrique<sup>8</sup>

(54 membres)

---

Afrique du Sud	Madagascar
Algérie	Malawi
Angola	Mali
Bénin	Maroc
Botswana	Maurice
Burkina Faso	Mauritanie
Burundi	Mozambique
Cabo Verde	Namibie
Cameroun	Niger
Comores	Nigéria
Congo	Ouganda
Côte d'Ivoire	République centrafricaine
Djibouti	République démocratique du Congo
Égypte	République-Unie de Tanzanie
Érythrée	Rwanda
Eswatini	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Gabon	Seychelles
Gambie	Sierra Leone
Ghana	Somalie
Guinée	Soudan
Guinée-Bissau	Soudan du Sud
Guinée équatoriale	Tchad
Kenya	Togo
Lesotho	Tunisie
Libéria	Zambie
Libye	Zimbabwe

---

<sup>8</sup> La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 925 (XXXIV) du Conseil, en date du 6 juillet 1962.

## Commission économique pour l'Europe<sup>9</sup>

(56 membres)

---

Albanie	Lettonie
Allemagne	Liechtenstein
Andorre	Lituanie
Arménie	Luxembourg
Autriche	Macédoine du Nord
Azerbaïdjan	Malte
Bélarus	Monaco
Belgique	Monténégro
Bosnie-Herzégovine	Norvège
Bulgarie	Ouzbékistan
Canada	Pays-Bas
Chypre	Pologne
Croatie	Portugal
Danemark	République de Moldova
Espagne	Roumanie
Estonie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Saint-Marin
Fédération de Russie	Serbie
Finlande	Slovaquie
France	Slovénie
Géorgie	Suède
Grèce	Suisse
Hongrie	Tadjikistan
Irlande	Tchéquie
Islande	Turkménistan
Israël	Turquie
Italie	Ukraine
Kazakhstan	
Kirghizistan	

---

---

<sup>9</sup> Le Saint-Siège participe aux travaux de la Commission conformément à la décision N (XXXI) de la Commission, en date du 5 avril 1976.

---

**Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes<sup>10</sup>**
**Membres (46)**


---

Allemagne	Italie
Antigua-et-Barbuda	Jamaïque
Argentine	Japon
Bahamas	Mexique
Barbade	Nicaragua
Belize	Norvège
Bolivie (État plurinational de)	Panama
Brésil	Paraguay
Canada	Pays-Bas
Chili	Pérou
Colombie	Portugal
Costa Rica	République de Corée
Cuba	République dominicaine
Dominique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
El Salvador	Sainte-Lucie
Équateur	Saint-Kitts-et-Nevis
Espagne	Saint-Vincent-et-les Grenadines
États-Unis d'Amérique	Suriname
France	Trinité-et-Tobago
Grenade	Turquie
Guatemala	Uruguay
Guyana	Venezuela (République bolivarienne du)
Haïti	
Honduras	

---

<sup>10</sup> La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 861 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

**Membres associés (14)**

---

Anguilla	Îles Turques et Caïques
Aruba	Îles Vierges américaines
Bermudes	Îles Vierges britanniques
Curaçao	Martinique
Guadeloupe	Montserrat
Guyane française	Porto Rico
Îles Caïmanes	Saint-Martin (partie néerlandaise)

---

## Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique<sup>11</sup>

### Membres (53)

---

Afghanistan	Nauru
Arménie	Népal
Australie	Nouvelle-Zélande
Azerbaïdjan	Ouzbékistan
Bangladesh	Pakistan
Bhoutan	Palaos
Brunéi Darussalam	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Cambodge	Pays-Bas
Chine	Philippines
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Fédération de Russie	République démocratique populaire lao
Fidji	République populaire démocratique de Corée
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Géorgie	Samoa
Îles Marshall	Singapour
Îles Salomon	Sri Lanka
Inde	Tadjikistan
Indonésie	Thaïlande
Iran (République islamique d')	Timor-Leste
Japon	Tonga
Kazakhstan	Turkménistan
Kirghizistan	Turquie
Kiribati	Tuvalu
Malaisie	Vanuatu
Maldives	Viet Nam
Micronésie (États fédérés de)	
Mongolie	
Myanmar	

---

<sup>11</sup> La Suisse participe à titre consultatif aux travaux de la Commission en vertu de la résolution 860 (XXXII) du Conseil, en date du 21 décembre 1961.

**Membres associés (9)**

---

Commonwealth des Îles Mariannes septentrionales	Macao (Chine)
Guam	Nioué
Hong Kong (Chine)	Nouvelle-Calédonie
Îles Cook	Polynésie française
	Samoa américaines

---

---

**Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale****(20 membres)**

---

Algérie <sup>a</sup>	Libye
Arabie saoudite	Maroc
Bahreïn	Mauritanie
Égypte	Oman
Émirats arabes unis	Qatar
État de Palestine	République arabe syrienne
Iraq	Somalie <sup>a</sup>
Jordanie	Soudan
Koweït	Tunisie
Liban	Yémen

---

<sup>a</sup> L'Algérie et la Somalie se sont vu conférer le statut de membre par la résolution [2020/20](#) du Conseil, en date du 22 juillet 2020.

## D. Comités permanents

### Comité du programme et de la coordination<sup>12</sup>

(34 membres ; mandat de trois ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Allemagne	Allemagne . . . . .	2020
Angola	Angola . . . . .	2021
Argentine	Argentine . . . . .	2021
Bangladesh	Bélarus . . . . .	2020
Bélarus	Botswana . . . . .	2020
Botswana	Brésil . . . . .	2020
Brésil	Bulgarie . . . . .	2020
Bulgarie	Burkina Faso . . . . .	2020
Burkina Faso	Cameroun . . . . .	2020
Cameroun	Chili . . . . .	2020
Chili	Chine . . . . .	2022
Chine	Comores . . . . .	2022
Cuba	Cuba . . . . .	2020
Égypte	États-Unis d'Amérique . . . . .	2020
Érythrée	Éthiopie . . . . .	2021
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie . . . . .	2021
Éthiopie	France . . . . .	2021
Fédération de Russie	Inde . . . . .	2020
France	Iran (République islamique d') . . . . .	2020
Haïti	Italie . . . . .	2020
Inde	Japon . . . . .	2020
Iran (République islamique d')	Libéria . . . . .	2022
Italie	Mauritanie . . . . .	2022
Japon	Pakistan . . . . .	2020
Pakistan	Paraguay . . . . .	2021
Paraguay	Portugal . . . . .	2020
Portugal	République de Corée . . . . .	2022
République de Corée	République de Moldova . . . . .	2020

<sup>12</sup> À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a désigné les pays ci-après en vue de leur élection par l'Assemblée générale pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Arménie, Bélarus, Brésil, Cameroun, Costa Rica, Cuba, Érythrée, Eswatini, États-Unis d'Amérique, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Mali, Malte, Pakistan, Pologne et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil doit encore désigner trois pays, dont le mandat prendrait effet à la date de leur élection par l'Assemblée générale (voir décision 2019/201 C) : un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont le mandat expirerait le 31 décembre 2020 ; un parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat expirerait le 31 décembre 2021 ; un parmi les États d'Asie et du Pacifique, dont le mandat expirerait le 31 décembre 2022. Par ailleurs, l'Assemblée générale doit encore élire un membre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et un autre parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat de trois ans prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

---

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
République de Moldova	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2020
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Tchad . . . . .	2020
Sénégal	Uruguay . . . . .	2022
Tchad		

---

## **Comité chargé des organisations non gouvernementales**

**(19 membres ; mandat de quatre ans)**

---

*Composition du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022*

Bahreïn	Inde
Brésil	Israël
Burundi	Libye
Chine	Mexique
Cuba	Nicaragua
Estonie	Nigéria
Eswatini	Pakistan
États-Unis d'Amérique	Soudan
Fédération de Russie	Turquie
Grèce	

---

**E. Organes d'experts****Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage  
des produits chimiques****Sous-Comité d'experts du transport des marchandises  
dangereuses****(30 membres)**

---

Afrique du Sud	Italie
Allemagne	Japon
Argentine	Kenya
Australie	Maroc
Autriche	Mexique
Belgique	Norvège
Brésil	Pays-Bas
Canada	Pologne
Chine	Portugal
Espagne	République de Corée
États-Unis d'Amérique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Fédération de Russie	
Finlande	Suède
France	Suisse
Inde	Tchéquie
Iran (République islamique d')	

---

**Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé  
de classification et d'étiquetage des produits chimiques**

**(36 membres)**

---

Afrique du Sud	Japon
Allemagne	Kenya
Argentine	Nigéria
Australie	Norvège
Autriche	Nouvelle-Zélande
Belgique	Pays-Bas
Brésil	Pologne
Canada	Portugal
Chine	Qatar
Danemark	République de Corée
Espagne	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Fédération de Russie	Serbie
Finlande	Suède
France	Tchéquie
Grèce	Ukraine
Iran (République islamique d')	Zambie
Irlande	
Italie	

---

## Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication<sup>13</sup>

(34 membres ; mandat de trois ans)

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Afrique du Sud . . . . .	2020
Albanie . . . . .	2021
Allemagne . . . . .	2020
Arabie saoudite <sup>a</sup> . . . . .	2020
Bélarus . . . . .	2021
Botswana . . . . .	2020
Brésil . . . . .	2021
Cambodge . . . . .	2021
Cameroun . . . . .	2020
Chine . . . . .	2020
Colombie . . . . .	2021
Côte d'Ivoire . . . . .	2020
Fédération de Russie . . . . .	2020
Guatemala . . . . .	2020
Kazakhstan . . . . .	2021
Kenya . . . . .	2021
Kirghizistan . . . . .	2021
Maroc . . . . .	2021
Nigéria . . . . .	2021
Philippines . . . . .	2021
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2020
Zimbabwe <sup>a</sup> . . . . .	2020

<sup>a</sup> À sa 5<sup>e</sup> séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu l'Arabie saoudite et le Zimbabwe afin de pourvoir des sièges vacants, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2020.

Il a de nouveau reporté l'élection de plusieurs membres : un parmi les États d'Asie et du Pacifique, deux parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et sept parmi les États d'Europe occidentale et autres États, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2020, et d'un parmi les États d'Afrique et d'un autre parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2021 (voir décision 2020/201 A). Il reste par ailleurs neuf autres sièges à pourvoir : un parmi les États d'Afrique, un parmi les États d'Asie et du Pacifique, deux parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et cinq parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour des membres dont le mandat de trois ans prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

<sup>13</sup> À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après au Groupe de travail intergouvernemental, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Gambie, Guatemala, Italie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

## **Comité des politiques de développement**

**(24 membres ; mandat de trois ans venant à expiration le 31 décembre 2021)**

---

Adriana Abdenur (Brésil)

Debapriya Bhattacharya (Bangladesh)

Winifred Byanyima (Ouganda)

Ha-Joon Chang (République de Corée)

Diane Elson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Marc Fleurbaey (France)

Sakiko Fukuda-Parr (Japon)

Kevin Gallagher (États-Unis d'Amérique)

Arunabha Ghosh (Inde)

Sen Gong (Chine)

Trudi Hartzenberg (Afrique du Sud)

Rashid Hassan (Soudan)

Rolph van der Hoeven (Pays-Bas)

Stephan Klasen (Allemagne)

Amina Mama (Nigéria)

Mariana Mazzucato (Italie)

Leticia Merino (Mexique)

Jacqueline Musiitwa (Zambie)

Keith Nurse (Trinité-et-Tobago)

José Antonio Ocampo Gaviria (Colombie)

Meg Taylor (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Taffere Tesfachew (Éthiopie)

Kori Udovicki (Serbie)

Natalya Volchkova (Fédération de Russie)

---

---

## Comité d'experts de l'administration publique

(24 membres ; mandat de quatre ans venant à expiration le 31 juillet 2021)

---

Linda Bilmes (États-Unis d'Amérique)

Geert Bouckaert (Belgique)

Upma Chawdhry (Inde)

Emmanuelle d'Achon (France)

Cristina Duarte (Cabo Verde)

Geraldine Joslyn Fraser-Moleketi (Afrique du Sud)

Ali Hamsa (Malaisie)

Paul Jackson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Bridget Katsriku (Ghana)

Margaret Kobia (Kenya)

Ma Hezu (Chine)

Linus Toussaint Mendjana (Cameroun)

Louis Meuleman (Pays-Bas)

Gregorio Montero (République dominicaine)

Lamia Moubayed Bissat (Liban)

Juraj Nemeč (Slovaquie)

Katarina Ott (Croatie)

Regina Silvia Viotto Monteiro Pacheco (Brésil)

Moni Pizani (République bolivarienne du Venezuela)

Ora-orn Poocharoen (Thaïlande)

Gowher Rizvi (Bangladesh)

Devon Rowe<sup>a</sup> (Jamaïque)

Abdelhak Saihi (Algérie)

Henry Sardaryan<sup>a</sup> (Fédération de Russie)

---

<sup>a</sup> En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a nommé au Comité d'experts de l'administration publique deux candidats désignés par le Secrétaire général, Devon Rowe (Jamaïque) et Henry Sardaryan (Fédération de Russie), pour un mandat prenant effet le 21 avril 2020 et expirant le 31 juillet 2021, afin de pourvoir les sièges devenus vacants suite à la démission de Joan Mendez (Trinité-et-Tobago) et d'Andrei Soroko (Fédération de Russie) (voir décision 2020/201 C).

## Comité des droits économiques, sociaux et culturels<sup>14</sup>

(18 membres ; mandat de quatre ans)

<i>Composition en 2019 et 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Aslan Khuseinovich Abashidze (Fédération de Russie)	2022
Mohamed Ezzeldin Abdel-Moneim (Égypte)	2020
Asraf Ally Caunhye (Maurice)	2022
Chen Shiqiu (Chine)	2020
Laura Maria Crăciunean-Tatu (Roumanie)	2020
Peters Sunday Omologbe Emuze (Nigéria)	2022
Ludovic Hennebel (Belgique) <sup>a</sup>	2022
Zdzislaw Kedzia (Pologne)	2020
Karla Vanessa Lemus de Vásquez (El Salvador)	2022
Sandra Liebenberg (Afrique du Sud)	2020
Mikel Mancisidor (Espagne)	2020
Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname)	2020
Preeti Saran (Inde)	2022
Heisoo Shin (République de Corée)	2022
Rodrigo Uprimny Yepes (Colombie)	2022
Michael Windfuhr (Allemagne)	2020
Renato Zerbini Ribeiro Leão (Brésil)	2022

<sup>a</sup> En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu Ludovic Hennebel (Belgique) au Comité pour un mandat prenant effet le 21 juillet 2020 et expirant le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, il a reporté l'élection d'un membre parmi les États d'Asie et du Pacifique, dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2020 (voir décision 2020/201 E).

<sup>14</sup> À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les personnes ci-après au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Mohamad Ezzeldine Abdel-Moneim (Égypte), Nadir Adilov (Azerbaïdjan), Mohammed Amarti (Maroc), Laura Maria Crăciunean-Tatu (Roumanie), Mikel Mancisidor (Espagne), Seree Nonthasoot (Thaïlande), Lydia Carmelita Ravenberg (Suriname), Michael Windfuhr (Allemagne) et Shen Yongxiang (Chine).

## **Instance permanente sur les questions autochtones**

**(16 membres ; mandat de trois ans)**

---

*Composition du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019*

---

### **Élus par le Conseil (8 experts)**

Jens Dahl (Danemark)

Jesús Guadalupe Fuentes Blanco (Mexique)

Brian Keane (États-Unis d'Amérique)

Aisa Mukabenova (Fédération de Russie)

Gervais Nzoa (Cameroun)

Tarcila Rivera Zea (Pérou)

Javad Safaei (République islamique d'Iran)

Zhang Xiaoan (Chine)

### **Nommés par la présidence du Conseil (8 experts)**

Mariam Wallet Aboubakrine (Mali)

Phoolman Chaudhary (Népal)

Terri Henry (États-Unis d'Amérique)

Elifuhara Laltaika (République-Unie de Tanzanie)

Les Malezer (Australie)

Anne Nuorgam (Finlande)

Lourdes Tibán Guala (Équateur)

Dimitri Zaitcev (Fédération de Russie)

---

*Composition du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022*

---

**Élus par le Conseil (8 experts)**

Vital Bamberze (Burundi)

Tove Søvndahl Gant (Danemark)

Grigory Evguenievich Lukiyantsev (Fédération de Russie)

Bornface Museke Mate (Namibie)

Irma Pineda Santiago (Mexique)

Sven-Erik Soosaar (Estonie)

Lourdes Tibán Guala (Équateur)

Zhang Xiaolan (Chine)

**Nommés par la présidence du Conseil (8 experts)**

Phoolman Chaudhary (Népal)

Simón Freddy Condo Riveros (État plurinational de Bolivie)

Hindou Oumarou Ibrahim (Tchad)

Hannah McGlade (Australie)

Dario José Mejía Montalvo (Colombie)

Anne Nuorgam (Finlande)

Geoffrey Scott Roth (États-Unis d'Amérique)

Aleksei Tsykarev (Fédération de Russie)

---

---

**Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale****(25 membres ; mandat de quatre ans venant à expiration le 30 juin 2021)**

---

Moussa Arreh Abdoul-Fatah (Djibouti)  
Natalia Aristizábal Mora (Colombie)  
Rajat Bansal (Inde)  
Margaret Moonga Chikuba (Zambie)  
William Babatunde Fowler (Nigéria)  
Mitsuhiro Honda (Japon)  
Cezary Krysiak (Pologne)  
Eric Nii Yarboi Mensah (Ghana)  
Dang Ngoc Minh (Viet Nam)  
Patricia Mongkhonvanit (Thaïlande)  
Marlene Patricia Nembhard-Parker (Jamaïque)  
George Omondi Obell (Kenya)  
Carmel Peters (Nouvelle-Zélande)  
Carlos E. Protto (Argentine)  
Jorge Antonio Deher Rachid (Brésil)  
Aart Roelofsen (Pays-Bas)  
Christoph Schelling (Suisse)  
Aleksander Smirnov (Fédération de Russie)  
Stephanie Smith (Canada)  
Elfrieda Stewart Tamba (Libéria)  
Titia Stolte-Detring (Allemagne)  
José Troya (Équateur)  
Ingela Willfors (Suède)  
Yan Xiong (Chine)  
Sing Yuan Yong (Singapour)

---

## F. Organes apparentés

### Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance<sup>15</sup>

(36 membres ; mandat de trois ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Angola	Allemagne . . . . .	2021
Antigua-et-Barbuda	Bangladesh . . . . .	2021
Arabie saoudite	Bénin . . . . .	2021
Australie	Brésil . . . . .	2020
Bangladesh	Burundi . . . . .	2021
Bélarus	Cameroun . . . . .	2021
Bénin	Canada . . . . .	2021
Brésil	Chine . . . . .	2022
Burundi	Colombie . . . . .	2020
Cameroun	Cuba . . . . .	2022
Canada	Danemark . . . . .	2020
Chine	Djibouti . . . . .	2021
Colombie	Espagne . . . . .	2021
Danemark	Estonie . . . . .	2022
Djibouti	États-Unis d'Amérique . . . . .	2020
États-Unis d'Amérique	Fédération de Russie . . . . .	2022
Fédération de Russie	Ghana . . . . .	2020
France	Irlande . . . . .	2022
Ghana	Japon . . . . .	2021
Guatemala	Lituanie . . . . .	2021
Italie	Maroc . . . . .	2021
Lituanie	Mexique . . . . .	2021
Luxembourg	Mongolie . . . . .	2021
Maroc	Norvège . . . . .	2022
Mexique	Nouvelle-Zélande . . . . .	2020
Mongolie	Pakistan . . . . .	2021
Pakistan	Paraguay . . . . .	2022
Pays-Bas	République de Corée . . . . .	2020
Portugal	République de Moldova . . . . .	2020
République de Corée	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2022
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Soudan . . . . .	2020

<sup>15</sup> En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après au Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Argentine, Belgique, Costa Rica, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Kazakhstan, Libéria, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée et Slovaquie. Il a également élu la Finlande et l'Australie pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et expirant le 31 décembre 2021, afin de remplacer le Canada et l'Espagne, qui avaient renoncé à leur siège à compter du 31 décembre 2020. Il a en outre élu l'Italie pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et expirant le 31 décembre 2022, afin de remplacer l'Irlande, qui avait renoncé à son siège à compter du 31 décembre 2020 (voir décision 2020/201 E).

---

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Soudan	Suède.....	2020
Suède	Suisse.....	2022
Suisse	Turkménistan.....	2020
Tchéquie	Yémen.....	2022
Turkménistan	Zimbabwe.....	2022

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

(106 membres)

---

Afghanistan	Liban
Afrique du Sud	Lituanie
Algérie	Luxembourg
Allemagne	Macédoine du Nord
Argentine	Madagascar
Arménie	Mali <sup>a</sup>
Australie	Malte <sup>a</sup>
Autriche	Maroc
Azerbaïdjan	Mexique
Bangladesh	Monténégro
Bélarus	Mozambique
Belgique	Namibie
Bénin	Nicaragua
Brésil	Nigéria
Bulgarie	Norvège
Burkina Faso <sup>a</sup>	Nouvelle-Zélande
Cameroun	Ouganda
Canada	Pakistan
Chili	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Chypre	Pérou
Colombie	Philippines
Congo	Pologne
Costa Rica	Portugal
Côte d'Ivoire	République de Corée
Croatie	République démocratique du Congo
Danemark	République de Moldova
Djibouti	République-Unie de Tanzanie
Égypte	Roumanie
Équateur	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Rwanda
Estonie	Saint-Siège
États-Unis d'Amérique	Sénégal
Éthiopie	Serbie
Fédération de Russie	Slovaquie
Fidji	Slovénie
Finlande	Somalie
France	Soudan
Géorgie	Suède
Ghana	Suisse
Grèce	Tchad
Guinée	Tchéquie
Hongrie	Thaïlande
Inde	Togo
Iran (République islamique d')	Tunisie
Irlande	Turkménistan
Islande <sup>a</sup>	

---

Israël	Turquie
Italie	Uruguay
Japon	Venezuela (République bolivarienne du)
Jordanie	Yémen
Kenya	Zambie
Lesotho	Zimbabwe
Lettonie	

---

<sup>a</sup> À sa 6<sup>e</sup> séance, le 20 décembre 2019, conformément à la résolution [74/129](#) de l'Assemblée générale du 18 décembre 2019, le Conseil a élu le Burkina Faso, l'Islande, le Mali et Malte aux quatre nouveaux sièges du Comité exécutif (voir décision 2020/201 B).

**Conseil d'administration du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds des Nations Unies  
pour la population et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets<sup>16</sup>**

(36 membres ; mandat de trois ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Afrique du Sud	Afrique du Sud . . . . .	2021
Albanie	Antigua-et-Barbuda . . . . .	2020
Antigua-et-Barbuda	Arabie saoudite . . . . .	2020
Arabie saoudite	Australie . . . . .	2020
Australie	Autriche . . . . .	2021
Belgique	Botswana . . . . .	2021
Botswana	Brésil . . . . .	2020
Brésil	Bulgarie . . . . .	2022
Burkina Faso	Burkina Faso . . . . .	2020
Cambodge	Cambodge . . . . .	2020
Cameroun	Cameroun . . . . .	2021
Canada	Canada . . . . .	2021
Chine	Chine . . . . .	2022
Cuba	Colombie . . . . .	2022
Égypte	Danemark . . . . .	2022
États-Unis d'Amérique	Égypte . . . . .	2020
Fédération de Russie	États-Unis d'Amérique . . . . .	2022
Gambie	Fédération de Russie . . . . .	2020
Inde	Finlande . . . . .	2020
Iran (République islamique d')	Gambie . . . . .	2021
Irlande	Inde . . . . .	2021
Italie	Italie . . . . .	2021
Maurice	Japon . . . . .	2022
Mexique	Koweït . . . . .	2022
Monaco	Mexique . . . . .	2021
Norvège	Norvège . . . . .	2022
Panama	Pays-Bas . . . . .	2021
Pays-Bas	Pérou . . . . .	2022
République de Corée	République de Corée . . . . .	2021
République de Moldova	Rwanda . . . . .	2021
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Somalie . . . . .	2022
Rwanda	Suède . . . . .	2020
	Suisse . . . . .	2020

<sup>16</sup> À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après au Conseil d'administration, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Algérie, Bangladesh, Cuba, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Guatemala, Iran (République islamique d'), Nigéria, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il a été informé que le Canada, l'Autriche et l'Italie renonceraient à leur siège au Conseil d'administration à compter du 31 décembre 2020 : ainsi, il a élu par acclamation la Belgique, l'Allemagne et la Grèce pour prendre la place du Canada, de l'Autriche et de l'Italie, respectivement, pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et expirant le 31 décembre 2021.

---

<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Suède	Tchéquie .....	2022
Turquie	Ukraine .....	2021
Ukraine	Vanuatu .....	2021
Vanuatu		

---

**Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies  
pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes<sup>17</sup>**

**(41 membres ; mandat de trois ans)**

---

**Composition jusqu'au 31 décembre 2021 (17 membres choisis parmi les  
groupes régionaux, conformément à la résolution 2010/35 du Conseil)**

Angola  
Arabie saoudite  
Bangladesh  
Belgique<sup>a</sup>  
Canada<sup>a</sup>  
Chili  
Colombie  
Cuba  
Géorgie  
Ghana  
Guinée équatoriale  
Hongrie  
Inde  
Kenya  
Maroc  
Mongolie  
Népal

**Pays contributeurs élus conformément aux dispositions de l'alinéa a) du  
paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale (quatre pays)<sup>b</sup>**

---

*Mandat : 1<sup>er</sup> janvier 2017-31 décembre 2019*

*Mandat : 1<sup>er</sup> janvier 2020-31 décembre 2022*

---

États-Unis d'Amérique

États-Unis d'Amérique

Norvège

Finlande

Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord

Royaume-Uni de Grande-Bretagne  
et d'Irlande du Nord

Suisse

Suède

---

<sup>17</sup> Pour les directives régissant la composition du Conseil d'administration, voir les paragraphes 60 à 63 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 2010/35 et la décision 2010/261 du Conseil.

---

**Pays contributeurs élus conformément aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale (deux pays)**

---

*Mandat : 1<sup>er</sup> janvier 2017-31 décembre 2019*

*Mandat : 1<sup>er</sup> janvier 2020-31 décembre 2022*

---

Israël

Sénégal<sup>c</sup>

Émirats arabes unis

Turquie<sup>c</sup>

**18 membres choisis parmi les groupes régionaux, conformément à la résolution 2010/35 du Conseil**

---

*Mandat : 1<sup>er</sup> janvier 2017-31 décembre 2019*

*Mandat : 1<sup>er</sup> janvier 2020-31 décembre 2022*

---

Australie

Allemagne

Bahreïn

Argentine

Bélarus

Bésil

Brésil

Burundi

Burkina Faso

Chine

Cameroun

Eswatini<sup>b</sup>

Chine

Fédération de Russie

El Salvador

Japon

Finlande

Kazakhstan

Japon

Liban

Monténégro

Lituanie

Nigéria

Madagascar

République de Corée

Mexique

Rwanda

Nigéria

Suède

Nouvelle-Zélande

Trinité-et-Tobago

République de Corée

Yémen

Sierra Leone

Zambie

Suisse

---

<sup>a</sup> L'Irlande et la Turquie ayant renoncé à leur siège au Conseil d'administration à compter du 31 décembre 2019, le Conseil a élu la Belgique et le Canada pour achever leurs mandats respectifs, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 (voir décision 2019/201 C).

<sup>b</sup> À sa 5<sup>e</sup> séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu les pays ci-après pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et à la résolution 2010/35 du Conseil (voir décision 2020/201 A) : États-Unis d'Amérique, Finlande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suède. En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, et conformément à sa résolution 2010/35 du 25 octobre 2010, le Conseil a élu l'Eswatini, avec effet au 21 avril 2020, afin de pouvoir le siège devenu vacant suite à la démission de la République démocratique du Congo, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 2022 (voir décision 2020/201 C).

<sup>c</sup> À sa 6<sup>e</sup> séance, le 20 décembre 2019, le Conseil a élu le Sénégal et la Turquie pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et à la résolution 2010/35 du Conseil (voir décision 2020/201 B).

## Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial<sup>18</sup>

(36 membres ; mandat de trois ans)

<i>Composition en 2019 Élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>	<i>Composition en 2020 Élus par le Conseil économique et social</i>	<i>Mandat venant à expiration le 31 décembre en</i>
Arabie saoudite	2019	Australie	2022
Burkina Faso	2021	Autriche	2021
Chine	2020	Burkina Faso	2021
Colombie	2019	Burundi	2022
Égypte	2019	Chine	2020
Espagne	2019	Cuba	2022
Fédération de Russie	2021	Espagne	2022
Guatemala	2020	Fédération de Russie	2021
Hongrie	2020	Guatemala	2020
Iran (République islamique d')	2021	Hongrie	2020
Japon	2020	Iran (République islamique d')	2021
Lesotho	2020	Japon	2020
Luxembourg	2019	Lesotho	2020
République de Corée	2021	Madagascar	2022
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2020	République de Corée	2021
Soudan	2019	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2020
Suède	2021	Suède	2021
Suisse	2021	Turkménistan	2022

<sup>18</sup> En vertu de sa décision 2020/205 du 3 avril 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu les pays ci-après, avec effet au 21 avril 2020, au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, pour un mandat de trois ans prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : Chine, Japon, Lesotho, Mexique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il a par ailleurs élu l'Italie pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et expirant le 31 décembre 2021, afin de remplacer l'Autriche, qui avait déclaré qu'elle renoncerait à son siège à compter du 31 décembre 2020 (voir décision 2020/201 C).

En vertu de ses décisions 2020/205 du 3 avril 2020 et 2020/219 du 24 juin 2020 autorisant l'adoption de décisions selon la procédure d'approbation tacite, le Conseil a élu la Pologne au Conseil d'administration, avec effet au 21 juillet 2020, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2020/201 E).

<i>Composition en 2019</i> <i>Élus par le Conseil de l'Organisation</i> <i>des Nations Unies pour l'alimentation</i> <i>et l'agriculture</i>	<i>Mandat venant</i> <i>à expiration le</i> <i>31 décembre en</i>	<i>Composition en 2020</i> <i>Élus par le Conseil de l'Organisation</i> <i>des Nations Unies pour l'alimentation</i> <i>et l'agriculture</i>	<i>Mandat venant</i> <i>à expiration le</i> <i>31 décembre en</i>
Afghanistan	2021	Algérie	2020
Algérie	2020	Allemagne	2022
Allemagne	2019	Angola	2022
Angola	2019	Arabie saoudite	2022
Argentine	2019	Argentine	2022
Belgique	2020	Brésil	2020
Brésil	2020	Canada	2022
Canada	2019	Danemark	2020
Congo	2019	États-Unis d'Amérique	2021
États-Unis d'Amérique	2021	Guinée équatoriale	2020
Guinée équatoriale	2020	Inde	2021
Irlande	2020	Koweït	2021
Koweït	2021	Nigéria	2021
Mexique	2021	Norvège	2020
Nigéria	2021	Pays-Bas	2021
Pakistan	2019	Pérou	2021
Pays-Bas	2021	Pologne	2020
Pologne	2020	Somalie	2022

## Organe international de contrôle des stupéfiants<sup>19</sup>

(13 membres ; mandat de cinq ans)

<i>Composition jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2020</i>	<i>Mandat venant à expiration le 1<sup>er</sup> mars en</i>
Sevil Atasoy (Turquie)	2022
Cornelis de Joncheere (Pays-Bas)	2022
Raúl Martín del Campo Sánchez (Mexique)	2022
David T. Johnson (États-Unis d'Amérique)	2022
Galina A. Korchagina (Fédération de Russie)	2022
Bernard Leroy (France)	2020
Richard Phillip Mattick (Australie)	2022
Luis Alberto Otárola Peñaranda (Pérou)	2022
Jagjit Pavadia (Inde)	2020
Viroj Sumyai (Thaïlande)	2020
Francisco E. Thoumi (Colombie)	2020
Jallal Toufiq (Maroc)	2020
Hao Wei (Chine)	2020
<i>Composition à partir du 2 mars 2020</i>	
Sevil Atasoy (Turquie)	2022
Cornelis de Joncheere (Pays-Bas)	2022
Raúl Martín del Campo Sánchez (Mexique)	2022
David T. Johnson (États-Unis d'Amérique)	2022
Galina A. Korchagina (Fédération de Russie)	2022
Bernard Leroy (France)	2025
Viviana Manrique Zuluaga (Colombie)	2025
Richard Phillip Mattick (Australie)	2022
Luis Alberto Otárola Peñaranda (Pérou)	2022
Jagjit Pavadia (Inde)	2025
César Tomás Arce Rivas (Paraguay)	2025
Jallal Toufiq (Maroc)	2025
Zuriswa Zingela (Afrique du Sud)	2025

<sup>19</sup> Membres élus par le Conseil économique et social pour siéger à l'Organe créé en application du Protocole de 1972 portant amendement de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961.

---

**Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population<sup>20</sup>**

**(10 membres ; mandat de trois ans venant à expiration le 31 décembre 2021)**

---

Côte d'Ivoire  
Fidji  
Gambie  
Indonésie  
Islande  
Liban  
Libéria  
Panama  
Roumanie  
Trinité-et-Tobago

---

---

<sup>20</sup> Pour les règles régissant l'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population, voir la résolution [36/201](#) et la décision 41/445 de l'Assemblée générale.

## Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida<sup>21</sup>

(22 membres ; mandat de trois ans)

2019	2020	Mandat venant à expiration le 31 décembre en
Algérie	Bélarus . . . . .	2022
Australie	Brésil . . . . .	2021
Bélarus	Canada <sup>a</sup> . . . . .	2020
Belgique	Chili . . . . .	2020
Brésil	Chine . . . . .	2021
Chili	Congo . . . . .	2020
Chine	Danemark <sup>a</sup> . . . . .	2020
Congo	El Salvador . . . . .	2022
États-Unis d'Amérique	États-Unis d'Amérique . . . . .	2022
Fédération de Russie	Fédération de Russie . . . . .	2021
Finlande	France . . . . .	2022
France	Inde <sup>b</sup> . . . . .	2022
Inde	Iran (République islamique d') . . . . .	2020
Indonésie	Japon . . . . .	2021
Iran (République islamique d')	Kenya . . . . .	2022
Japon	Libéria . . . . .	2021
Libéria	Luxembourg . . . . .	2021
Madagascar	Namibie . . . . .	2021
Mexique	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	2021
Namibie	Suisse . . . . .	2021
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Thaïlande <sup>b</sup> . . . . .	2022
Suède	Tunisie . . . . .	2022

<sup>a</sup> À sa 5<sup>e</sup> séance, le 10 décembre 2019, sachant que l'Australie et la Finlande avaient renoncé à leur siège au Conseil de coordination du Programme à compter du 31 décembre 2019, le Conseil a élu le Canada et le Danemark pour achever leurs mandats respectifs, du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 (voir décision 2020/201 A).

<sup>b</sup> À sa 5<sup>e</sup> séance, le 10 décembre 2019, le Conseil a élu l'Inde et la Thaïlande pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (voir décision 2020/201 A).

<sup>21</sup> À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après au Conseil de coordination du Programme, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Canada, Danemark, Guyana, et Iran (République islamique d'). Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Afrique, pour un membre dont le mandat de trois ans prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains<sup>22</sup>**

L'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains est composée de tous les États Membres de l'ONU (voir résolution [73/239](#) de l'Assemblée générale).

---

<sup>22</sup> Par sa résolution [73/239](#) du 20 décembre 2018, l'Assemblée générale a décidé de dissoudre le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et de le remplacer par l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui serait un organe intergouvernemental à composition universelle.

## **G. Autres organes subsidiaires**

### **Forum des Nations Unies sur les forêts**

Le Forum des Nations Unies sur les forêts est composé de tous les États Membres de l'ONU et des États membres des institutions spécialisées (voir résolution 2000/35 du Conseil).

## **Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix<sup>23</sup>**

**(31 membres ; choisis ou élus pour un mandat de deux ans venant à expiration le 31 décembre 2020)<sup>24</sup>**

---

### **Choisis par le Conseil de sécurité (sept membres)**

Chine

États-Unis d'Amérique

Fédération de Russie

France

Niger

République dominicaine

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

### **Élus par le Conseil économique et social (sept membres)**

Brésil

Colombie

Iran (République islamique d')

Irlande

Mali

République de Corée

Roumanie<sup>a</sup>

### **Pays versant des contributions statutaires aux budgets de l'ONU et des contributions volontaires aux budgets des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dont le Fonds pour la consolidation de la paix (cinq membres)<sup>b</sup>**

Allemagne

Canada

Japon

Norvège

Suède

---

<sup>23</sup> Pour les directives régissant la composition du Comité d'organisation, voir les paragraphes 4 à 6 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et le paragraphe 1 de la résolution 1646 (2005) du Conseil de sécurité.

À la première séance de sa session de 2021, le 14 septembre 2020, comme suite à une lettre de la vice-présidence datée du 14 septembre, le Conseil a élu les pays ci-après au Comité d'organisation, pour un mandat de deux ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (voir décision 2021/201 A) : Colombie, Nigéria, République de Corée, Suisse et Thaïlande.

<sup>24</sup> Le mandat du Pérou et de la Slovaquie, qui ont été élus par l'Assemblée générale, expire le 31 décembre 2021.

**Pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police aux missions des Nations Unies (cinq membres)<sup>b</sup>**

Bangladesh

Éthiopie

Inde

Pakistan

Rwanda

**Élus par l'Assemblée générale (sept membres)**

Égypte

Guatemala

Kenya

Mexique

Népal

Pérou

Slovaquie

---

<sup>a</sup> Il reste un siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et expirerait le 31 décembre 2020, qui remplacerait la Roumanie pour le reste de la durée de son mandat, étant donné qu'elle n'est plus membre du Conseil économique et social depuis le 31 décembre 2019. Il reste également un autre siège à pourvoir parmi les États d'Europe orientale, pour un membre dont le mandat de deux ans prendrait effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, et un siège à pourvoir parmi les États membres du Conseil.

<sup>b</sup> Choisis par les 10 pays dont les contributions sont les plus importantes et parmi eux.